



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers

Question écrite n° 37567

## Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmières puéricultrices. Il s'agit de la plus ancienne spécialité infirmière qui a fait la preuve de son utilité sociale depuis sa création en 1947. Pourtant, le dernier programme de formation des infirmières puéricultrices fête cette année son trentième anniversaire sans qu'aucune mise à jour n'ait été apportée. Aussi, pour une meilleure prise en charge des enfants et de leur famille, il semble important d'engager une réforme de la formation. C'est pourquoi la profession revendique aujourd'hui la reconnaissance et la valorisation de l'exercice des puéricultrices dans le système de soins français, et la mise en place urgente d'une formation répondant aux accords de Bologne et au processus LMD, permettant d'accoler le grade master au diplôme d'État de puéricultrice. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions de son ministère quant à la prise en compte de cette revendication de la profession.

## Texte de la réponse

Toutes les professions paramédicales sont actuellement engagées dans une démarche de réingénierie de leur formation dans la perspective d'une reconnaissance de leur cursus à un grade universitaire et de leur intégration dans le schéma licence-master-doctorat. S'agissant des infirmières puéricultrices, ce travail a commencé en 2008 sur la base du référentiel d'activités et de compétences et s'est poursuivi avec d'importants travaux sur le référentiel de formation conduits par le ministère de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en partenariat avec les professionnels. La formation d'infirmière puéricultrice doit s'adapter au niveau d'exigence de l'exercice (prise en charge de l'enfant et de sa famille, du grand prématuré à l'adolescent) et à son étendue (d'une unité de réanimation pédiatrique à la direction d'un centre de protection maternelle et infantile). Une mission de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAS / IGAENR) diligentée par le ministère des affaires sociales et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est actuellement en cours et devrait rendre ses conclusions dans les prochaines semaines. Celles-ci permettront de définir le cadre du futur diplôme et le calendrier permettant d'en finaliser la réingénierie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37567

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 septembre 2013](#), page 9542

**Réponse publiée au JO le :** [29 octobre 2013](#), page 11276